

Cette communication de la Commission des médicaments des pharmaciens suisses (AKA) concerne la remise sans ordonnance de pilule contraceptive postcoïtale Norlevo® (Levonorgestrel), pratiquée en marge depuis un an: la cliente doit être âgée d'au moins 16 ans. Le pharmacien/la pharmacienne doit remettre le médicament personnellement, après un entretien approfondi.

La rédaction

La contraception d'urgence sans ordonnance: un an après

Christa Spycher

Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive PLANeS, Lausanne

Marianne Beutler

Commission des médicaments des pharmaciens suisses (AKA), Berne

La contraception d'urgence postcoïtale (CPC) aux progestatifs seuls a nettement pris le pas sur la précédente méthode Yuzpe [1, 2] et est désormais et depuis un an disponible sans ordonnance en Suisse en tant que Norlevo®.

En juin 2002, avec un grand nombre de centres de planning familial, PLANeS a revendiqué auprès de Swissmedic un seuil d'accès plus bas à la CPC, avec la recommandation, toutefois, que l'accès facilité ne devait se faire ni au détriment d'une contraception responsable, ni induire dans la population une augmentation des comportements à risque liés à la transmission du VIH/Sida.

Modalités de remise de la CPC en pharmacie

Les conditions de Swissmedic liées à la remise sans ordonnance de la CPC confirment que ce souci a véritablement été pris en compte. En effet, la distribution de la CPC selon le mode «pharmacist only» – par ailleurs nouveau en Suisse – est soumise à des critères très stricts. En pharmacie, seul le/la pharmacien/ne, est autorisé-e à remettre la CPC et celle-ci ne peut être remise qu'à la cliente concernée après un entretien-conseil qui doit avoir lieu dans un espace conseil. Les pharmaciens/pharmacienne ne sont pas autorisés-es à remettre la CPC aux mineures

en-dessous de 16 ans. Ces jeunes femmes doivent être dirigées vers un/une médecin. L'entretien avec un/une médecin est également exigé en cas de problème médico-gynécologique.

Avant d'autoriser la mise sur le marché de la CPC sans ordonnance, Swissmedic a demandé que les pharmaciens et pharmaciennes soient correctement informés-es et formés-es. Des séminaires ont été organisés, qui ont été suivis par plus de 1700 participant-es. Des lignes directrices pour des entretiens-types, avalisées par Swissmedic, sont mises à disposition des pharmacies; selon les endroits, des listes d'adresses de centres de conseil – planning familial, consultations HIV/Sida, etc. – sont également distribuées.

Etat des lieux un an après l'introduction

Une plate-forme interdisciplinaire créée à l'initiative de PLANeS, en collaboration avec la Commission des médicaments et la Société suisse des pharmaciens, accompagne de manière critique ce nouveau mode de distribution.

Une première étude du Pharmaceutical Care Research Group de l'Université de Bâle [3], menée dans quatre grandes pharmacies, a évalué la qualité de l'entretien et la satisfaction des clients lors de la remise de la CPC. Les résultats sont satisfaisants et encourageants; un fait est à relever, seules 12% de ces clientes ont été dirigées vers des médecins et 8% seulement vers des centres de planning familial. L'étude n'a par contre pas analysé la situation dans les plus petites pharmacies des régions plus décentralisées, qui remettent moins souvent la CPC. L'étude sert cependant de base pour de futures enquêtes s'appuyant sur un plus grand nombre de

pharmacies et s'attachant en particulier à analyser les comportements liés à la contraception et leurs évolutions.

Sur la base des observations qui auront été faites, dans les pharmacies – également les plus petites –, dans les centres de planning familial, les cabinets médicaux, etc., des propositions d'amélioration et des questionnaires plus ciblés seront élaborés par la plate-forme en vue de conduire les études planifiées. Ainsi, le fait d'inciter les femmes ayant eu recours à la CPC (donc après la remise de la CPC) à contacter un-e médecin et/ou un centre de consultation pour un conseil sur la contraception n'est pas encore intégré de manière optimale à la procédure.

Et puis, bien naturellement, même si la CPC est disponible sans ordonnance dans les pharmacies, les médecins peuvent et doivent continuer de la prescrire, si la situation le nécessite.

Plus la collaboration entre médecins, pharmaciens et centres de consultation sera bonne, meilleures seront les prestations en matière de prévention. Aussi sommes-nous tous impliqués!

Références

- 1 Westhoff C. Clinical practice. Emergency contraception. *N Engl J Med* 2003;349:1830–5.
- 2 Spycher C, Bigler G. *Ther Umschau* 2001;58:541–6.
- 3 Lemke S. Pilotstudie zur rezeptfreien Abgabemöglichkeit von Levonorgestrel durch den/die ApothekerIn. Diplomarbeit, Departement Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel, 2003.

Dr Christa Spycher
PLANeS
Case postale 313
CH-1000 Lausanne 9
christa.spycher@freesurf.ch

Die deutschsprachige Version dieses Artikels ist im Heft 15-16 von PrimaryCare erschienen.